

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 16

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Notes sur quelques anciens usages vaudois.

Tel est le titre d'un manuscrit datant de 1815, et lu à la société d'émulation à Vevey le 23 février 1824. Ce manuscrit, dû à la plume d'un de nos anciens professeurs, contient de curieux détails sur certains côtés des mœurs vaudoises, « recueillis, dit l'auteur, de diverses conversations avec des vieillards, surtout à Dommartin et à Lavaux ».

En voici un premier fragment que nous reproduisons textuellement :

Dans quelques villages de notre canton, il existe encore des sociétés de jeunes gens qui se sont perpétuées depuis un temps immémorial. On les appelle *Confrérie des jeunes gens* ou *Abbaye des garçons*. Leurs usages sont presque partout les mêmes. Au sortir de l'enfance, on peut y être agrégé, mais lorsqu'on se marie ou qu'on est devenu trop vieux pour prendre part aux amusements des confrères, on doit dire adieu à la confrérie. On ne paye point de finance d'entrée, mais lorsqu'on se marie on doit faire un don que l'assemblée fixe d'après la fortune présumée des époux. Quelquefois ils en sont quittes pour faire danser pendant une après-dînée toute la jeunesse à laquelle on offre du vin et une collation. Mais c'est surtout lorsqu'un étranger obtient une fille riche du village, que les époux sont taxés sans miséricorde ; dès que le premier ban a couru, on envoie deux membres de la société pour traiter avec eux ou avec les parents. Si on ne peut pas tomber d'accord, on les menace du charivari et on leur donne quelques jours de réflexion. Si cela ne produit rien, le charivari est décrété. On en fixe l'organisation et on prend ordinairement la nuit du samedi au dimanche. Des messages sont envoyés aux confréries des villages voisins qu'on invite à venir s'aider, et quelquefois il en vient de plusieurs lieues à la ronde.

Il n'est pas de costume, de masque ou d'attribut grotesque qu'on ne prépare. On met en œuvre tous les moyens possibles de faire du bruit. Ce sont de grandes crécelles, qu'on appelle en patois des taquenets, que trois ou quatre hommes peuvent à peine faire mouvoir ; ce sont des fouets et des écourgées de toutes grandeurs ; ce sont d'énormes planches fixées deux à deux par un bout et qu'on écarte pour les faire retomber l'une sur

l'autre ; ce sont des clochettes et des grelots, des chaudrons, des poêles, des pelles, des faux et toutes sortes d'autres ustensiles sonores qu'on bat sans mesure ; ce sont surtout des cornets à bouquin et des porte-voix énormes ou à défaut de ceux-ci de grands *bourneaux*, soit tuyaux de fontaines, qu'on fait emboucher successivement par les plus vigoureux. Les porte-voix sont placés sur les hauteurs voisines. Ceux qui s'en servent sont instruits d'avance de tous les faits scandaleux ou ridicules à la charge des époux ou de leurs parents, et il s'établit entre ces porte-voix des dialogues du plus grossier comique.

Pendant ces entretiens bruyants, chacun se tient coi et se prépare au tintamarre affreux qui occupe les entr'actes. Les cris les plus aigres, les voix inarticulées les plus discordantes, se joignent au carillon inouï de tous les instruments lugubres dont la bande est armée.... Le charivari qui a commencé vers les onze heures du soir ne finit qu'à une ou deux heures du matin ; et les porte-voix annoncent le jour où il doit recommencer. C'est ordinairement dans la huitaine ; ensuite les séances sont plus éloignées. On en a vu qui n'étaient pas encore finis au bout de l'an, et bravant toutes les recherches de la police, qui, au reste, n'était pas bien active, certain qu'on était de trouver des coupables parmi les parents les plus proches.

On a souvent parlé de ce commerce déplorable, qui consiste à dépouiller de leur chevelure de jeunes filles pauvres pour en parer d'autres têtes ; de ces industriels ambulants parcourant les contrées deshéritées et ignorantes de certains pays et recueillant par-ci par-là les plus belles nattes qui tombent sous les ciseaux, en échange de quelques pièces de monnaie, de fichus, de mouchoirs ou autres marchandises, pour les vendre ensuite très cher aux artistes capillaires des grandes villes. La *Lanterne* publie à ce sujet un article assez remarquable, auquel nous empruntons quelques judicieuses réflexions :

La Chambre française, dit ce journal, ayant de partir en congé, a voté un droit de douane sur les cheveux non ouverts, soit fr. 4,50 par kilogramme ; c'est cher, et si c'était de la protection

commerciale, ce serait là une protection sérieuse. Heureusement, il ne s'agit de rien de pareil. Le cheveu français n'a pas besoin d'être protégé. Tresses blondes et nattes brunes, les chevelures poussent, chez nous, épaisses et drues, lustrées et onduleuses, avec autant d'abondance et peut-être avec plus de grâce que chez aucun peuple du monde. Et cependant, le cheveu français devient rare sur le marché; l'étranger importe chez nous des chevelures par ballots. Ne nous en plaignons pas, c'est bon signe, et je ne connais pas de symptômes politiques plus rassurants et plus significatifs. — Quoi! dira-t-on, de la politique dans la question du cheveu? Oui, certes; et la question du cheveu contient une question politique de premier ordre. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil dans un entrepôt de cheveux non ouvrés:

Voici des cheveux blonds, un peu roux, d'autres un peu filasse; puis d'autres noir mat, sans reflet, enmêlés et brouillés. C'est du cheveu de Bretagne ou d'Auvergne, belle marchandise d'ailleurs, mais dont l'inconvénient est de perdre au lavage un tiers au moins de son poids. Voici du cheveu des Pyrénées, noir bleu, lisse et un peu plat; du cheveu de Rouergue, superbe, blond cendré; du cheveu du Vivarais, souple, moelleux, couleur de blé mûr ou de marron doré.

Voilà le cheveu de France, marchandise de premier choix, il y a trente ans, qui s'achetait bon marché, se vendait cher et donnait de gros bénéfices, quoique le déchet fût considérable. Eh bien, aujourd'hui, cette marchandise se fait rare et inabordable dans ses prix. L'industrie capillaire n'en trouvant plus assez doit recourir à l'étranger.

C'est ici que se montre la question politique: l'abondance et le bon marché du cheveu dans un pays est une preuve certaine que le pays est pauvre, ignorant, arriéré. C'est la misère qui fait aller ce commerce.

Si le cheveu devient rare en France, c'est que le bien-être et l'instruction pénètrent dans les campagnes les plus reculées. Partout où l'on élit des députés républicains, on ne vend presque plus de cheveux. Si le cheveu de France a perdu de sa qualité, c'est que presque partout il a fait connaissance avec le peigne, qui, brisant les bouts, rend la chevelure inégale. Et, notez ceci, partout où le cheveu ne se vend plus, c'est que le savon et le papier s'achètent. La grosse question du cheveu la voilà: *C'est une question de richesse et d'instruction publique.*

Nous vient-il des cheveux de Suisse? Non, pas une once. La Suisse est un pays libre, prospère, instruit. La Suisse est une république; elle ne vend pas de cheveux.

Ces cheveux nous viennent: les blonds du pays des casques pointus et du militarisme féodal; les noirs, du pays des castagnettes, qui fut le dernier en Europe où survécut l'inquisition..... voilà la morale de la chose, et puissent bientôt toutes les fem-

mes de France envoyer leurs filles à l'école et garder leurs cheveux.

Lè dou rats.

On rat que sè cheintâi dein l'âdzo
D'agottâ d'on bet dè mariâdzo
Tracivè quand vegnâi la né
Du Lozena tant qu'à Paudé
Yô couennâvè per tsi 'na ratta
Que cognessâi dè vilhe data.

On dzo que cé rat étâi z'u
Trovâ sa mîa, l'apêcut
Catsi per dedein 'na bornetta
Dâo mouret dè la Péraudetta
On outro rat dè pè Pully
Que s'amusâvè à gremailli
Onna coqua qu'étâi restâie
Ao bord dâo tsemin eincrottâie.

— Eh! m'einlevâi se n'est pas tè!
Se lâi fe l'amoeirâo, dis-mè:
Que fas-tou quie dein clia colisse?

Kâ ne tè créyé pas per ice;
Du lo teimps que ne t'és pas vu
Tè créyé moo. — Châi su venu,
Se repond lo rat dè veladzo,
Mè promenâ, po se dâi iadzo
Trovâvo cauquies, bons bocons
A portâ su lè z'éboitons
Yô y'é trovâ bon lhi, don dzito.
Vins avoué mè soupâ; t'invito!
— Yô cein est-te? — Ique à dou pas,
Ai z'éboitons dâo Priorâ.
— Eh bin, allein! Bouna pedance
Repéssè, redzoïè la panse.

Clliaô dou rats étiont dou z'amis;
S'étiont cognus dein on taudis
Dè clliaô tserrâires *Je t'enguieuse*
Yô menâvont « vie joyeuse »;
Mâ quand l'est qu'on a met avau
Lâo paradis; clliaô z'animau:
Lé mouzets, lè rats et lè rattés
Ont dû preindrè lâo quatre pattés
Et sè sauvâ decé, délé,
Tant quie pè Pully et Paudé.
L'est po cein qu'à la Péraudetta
Noutrè dou rats, dein n'esçampetta
Sè sont revus
Et recognus.

Lo Pulliêran minè don l'autro
Que va, ein faseint se n'apôtro
Sè goberdzi tsi se n'ami
Mâ quand l'est lé, diabe la mi
Que trovâ bon po se n'estoma;
Lo pan, lo lard, la tsai, la toma
Ne vaillessont pas on coitron;
Mépresa même on bourelion
A n'on clliou, decouté 'na résse;
« Cein n'a què lo goût dè regouesse »,
Se dit cé gormand dè monsu.
M'ein vé; ne su pas repéssu.